10

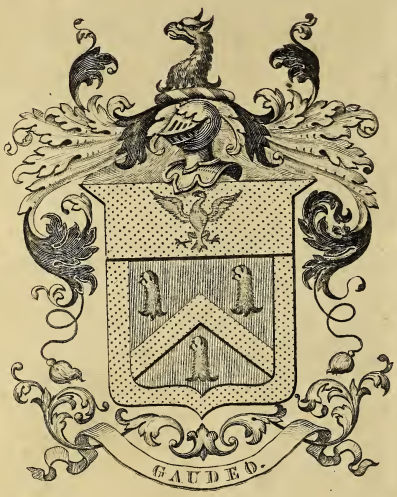

John Carter Brown.

HT-C.
D 9. –

pamp. 6 p. 105 – 113 mutilated

N°. 1. Observations de M. Raymond Paris 1791
2. P. J. Leborgne à Jam. Lettre . . " 1795
3. Petition nouvelle des C. de couleur " 1791
4. Paine : Common Sense . Londres 1791
6. — Le Sens commun . Paris 1791
5. Compte rendu à la Nation — " — 1791
7. Roume : Petition à l'Ass. Nat. " 1791.
8. Barnave : Rapport à l'Ass. Nat. " 1791.
9. Lettre des Commissaire — " 1792
10. Casaux Argumens en . . . " 1791
11. Colonie de Guazacoalcos . " 1829
12. Le Citoyens François des S. U (Boston ? s.d)
13. Observations sur les Colonies ——
14. De la dette publique . Paris 1791
15. Motion des C. de Reynaud . Versailles —
16. Reflexions de M. Cocherel . Paris. —
17. Lettre Circulaire du Congrès " 1795.
18. Rapport de Boyer-Fonfrede — " 1793
19. Lettre du Ministre de la Marine 1793

0107

19.

CONVENTION NATIONALE.

LETTRE

DU

MINISTRE DE LA MARINE

A LA CONVENTION NATIONALE,

Du 11 mars 1793, l'an IIe. de la République française.

Suivie d'autres pièces relatives à la réunion des Isles-du-Vent à la mère-patrie.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE, ET ENVOYÉE AUX DÉPARVEMENS.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1793.

HPJCB

LETTRE

DU

MINISTRE DE LA MARINE

A LA CONVENTION NATIONALE,

Du 11 mars 1793, l'an IIe. de la République française.

Suivie d'autres pièces relatives à la réunion des Isles-du-Vent à la mère-patrie.

Paris, le 11 mars 1793, l'an deuxième de la République.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

J'annonce avec grand plaisir à la Convention nationale que les Isles-du-Vent ont reconnu l'autorité de la République : le pavillon tricolor flotte sur les forts de la Martinique & de la Guadeloupe ; leurs habitans ont reconnu leur erreur ; Béhague & ses complices ont pris la fuite sur les vaisseaux rebelles,

après avoir pillé les magasins de la République ; les patriotes qui avoient été expulsés de leurs foyers, y sont rentrés. Ce succès inopiné est dû en entier au courage, au zèle éclairé & aux paternelles remontrances du républicain Lacrosse, que j'y avois envoyé, commandant la frégate *la Félicité*, dans l'intention de préparer les esprits ; il a été plus loin que je ne l'avois espéré, & sa conduite ferme & patriotique a rendu à la République, sans effusion de sang & sans combat, une propriété intéressante au commerce de la métropole.

Le ministre de la marine, MONGE.

N°. 1.

L'Assemblée coloniale de la Martinique au citoyen Lacrosse.

Fort-Royal, ce 13 janvier 1793.

MONSIEUR,

La Martinique peut enfin, à son tour, se flatter de vous voir dans son ; les obstacles qui s'y opposoient sont levés ; M. de Béhague, la marine & plusieurs officiers des troupes de ligne ont abandonné cette malheureuse colonie. Maintenant réunis sous le drapeau national, tous les colons ont fixé sur vous leurs regards inquiets ; vous seul pouvez faire passer avec succès dans la métropole le serment qu'ils font de vivre & de mourir sous ses lois ; vous seul pouvez cimenter l'union & la paix qu'ils desirent ; soyez le conducteur de cette famille égarée ; présentez-la à sa mère, qu'elle

a toujours adorée. Venez, Monſieur, venez ; que votre heureuſe influence achève de nous rendre un bien ſi deſirable ; qu'à votre voix patriotique tous les propriétaires qui avoient quitté leurs foyers, y reviennent. Jamais plus belle circonſtance ne s'offrit au zèle d'un bon citoyen : l'opinion, qui ſeule mène actuellement les Français, eſt en votre faveur ; vous en avez déja fait à Sainte-Lucie & à la Guadeloupe le plus ſalutaire uſage ; les colons de la Martinique en attendent le même ſuccès. Que votre préſence conciliatrice efface les haines & les animoſités que les méchans y ont entretenues ; que vos ſoins prévenans écartent les dangers qui bientôt nous menacent. Ce ne ſont point des lâches qui parlent ainſi : ce ſont des hommes courageux, qui ne voudroient pas que les égaremens d'un moment les miſſent dans l'affreuſe néceſſité de prendre un parti déſeſpéré, auſſi funeſte pour la métropole que pour eux.

Que l'Europe entière apprenne que, ſans employer d'autres armes que la perſuaſion & la douceur, vous avez rendu à la France des colonies importantes ; que votre nom ſoit à jamais gravé & béni dans le cœur de tous les colons.

L'aſſemblée coloniale de la Martinique,

Signé, Gallet Charlery, *préſident* ; Rigordy & Deſlandes, *ſecrétaires*.

Pour copie conforme à l'original, LACROSSE.

Pour copie, MONGE.

N°. 2.

Copie de la proclamation de l'Assemblée coloniale aux émigrés de la Martinique.

Citoyens, Behague est parti; la colonie respire; le drapeau national flotte sur nos fortereſſes & dans nos rades. Tous les cœurs réunis desirent l'oubli du passé & la paix; la différence d'opinion qui vous avoit fait abandonner vos foyers, n'existe plus.

Bientôt le citoyen Lacrosse sera parmi nous. Sans doute il a votre confiance; il a aussi la nôtre; il nous fera connoître les formes du gouvernement civique, sous lequel désormais nous allons vivre; sa sagesse effacera pour jamais les traces d'une désunion aussi funeste pour tous deux. Le commerce refleurira dans toutes les villes par notre union; nos fortunes se rétabliront par une confiance réciproque. Le souvenir de nos maux passés rappellera à chaque individu, qu'une société ne sauroit exister sans le plus religieux respect pour les lois. Que celui qui voudra les enfreindre pour exercer des vengeances particulières, devienne l'horreur de tous; qu'il soit en but à tous les coups; & que les méchans apprennent que le nom de patriote ou de républicain n'est pas un prétexte pour l'insubordination & le crime. Citoyens, rentrez dans vos foyers: ce sont des frères qui vous y invitent.

Signé, Galle Charlery, *président*, Rigordy, *secrétaire*, & Deslandes, *secrétaire-adjoint*.

Pour Copie conforme à l'original, *signé* Lacrosse.

Pour copie, Monge.

N°. 3.

Extrait des délibérations de l'Assemblée coloniale de la Martinique, en sa séance du 13 janvier 1793.

Les colons de la Martinique aimoient la révolution : leur soumission aux décrets de l'Assemblée nationale les plus contraires à leurs habitudes & à leurs préjugés, en est la preuve. Dans cette révolution les colons voyoient la fin de longues tyrannies : en falloit-il davantage pour l'aimer ?

Bientôt les principes de la liberté s'étendant trop pour les colonies, leurs habitans se virent menacés de perdre un genre de propriété dont la privation entraîneroit nécessairement celle de toutes les autres. Les nouvelles fausses, les incertitudes sur ce qui se passoit à de si grandes distances, jetoit les colons dans un état de fluctuation infiniment pénible. Tiraillés en sens contraire, menacés dans leurs biens, dans leur vie, entourés de dangers de toute espèce, trompés par des espérances mensongères d'une contre-révolution qui les auroit rendus, il est vrai, au pouvoir arbitraire, mais qui leur rendoit au moins l'espoir de conserver leurs propriétés, ils se livrèrent aux calculs séduisans de leurs intérêts ; ils crurent, en renonçant aux bienfaits de la révolution, assurer du moins une subsistance à leurs femmes & à leurs enfans ; ils prirent enfin pavillon blanc, cocarde blanche, écrivirent au roi qui leur avoit donné la constitution, & se mirent sous la protection des puissances coalisées.

Maintenant, détrompés & rassurés par le citoyen Lacrosse, convaincus que la métropole présente aujourd'hui une réunion de volontés & de forces qui

la mettent en état de les protéger, les colons de la Martinique reprennent la cocarde & le pavillon national, révoquant l'arrêté du 13 décembre dernier, & tous actes qui y sont relatifs.

L'Assemblée coloniale de la Martinique.

Signé, Gallet Charlery, *président*; Rigordy, *secrétaire*; & Deslandes, *secrétaire-adjoint*.

Pour copie conforme à l'original, *Signé* LACROSSE.

Pour expédition conforme, MONGE.

N°. 4.

Copie d'une lettre du citoyen Lacrosse, Commandant de la Station pour la République aux Isles du Vent, au Ministre de la Marine.

A bord de la frégate *la Félicité*, le 18 janvier 1793, l'an 2e. de la République française.

CITOYEN-MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 courant par le navire *le Courpon*, de Bordeaux, capitaine Pallat, & je vous rendois compte de toutes mes opérations depuis mon départ de Sainte-Lucie jusqu'au moment où je vous marquois attendre des nou-

velles de la Martinique, où il se préparoit de grands événemens, en vous prévenant cependant de la réunion générale de la colonie de la Guadeloupe à la mère-patrie, & de l'état parfait de tranquillité qui y règne.

J'apprends, citoyen-ministre, à l'instant par les nouvelles venues de la Martinique, à la date du 14, que Béhague, & plusieurs autres aussi coupables que lui, ont fui du Fort-Royal, dans la nuit du 10 au 11. On assure qu'ils ont passé sur le batteau de *Saint-Sort* de la Dominique. Ce négociant anglais a toujours été constamment l'agent des contre-révolutionnaires de la Martinique.

Le vaisseau *la Ferme*, la *Calypso* & le *Maréchal de Castries* ont fait voile hier matin du Fort-Royal dans le Sud, après avoir mis la colonie à une contribution de 50,000 liv., dont Saint-Pierre seul a payé la moitié; on assure aussi que Derivierre a mis la gabarre de l'État *la Bienvenue* hors de service, en lui coupant tous ses agrais & apparaux, & en enclouant ses canons. Tous les effets de marine qui étoient dans les magasins, ont pareillement été ravagés par ces forcenés, en partant.

Des nouvelles plus positives viennent de m'arriver de cette colonie, par la voie de *Sainte-Lucie la fidèle*; elle confirme tout ce que je vous annonce précédemment, le départ de Béhague, de tous les grands coupables de la marine, & d'après la route que les bâtimens tenoient à la vue de Sainte-Lucie, ayant à bord une très grande quantité de nègres, on présume avec assez de raison qu'ils se rendent à la *Trinité* espagnole, sans doute pour s'y défaire des nègres, & de-là faire route pour l'Europe.

Les lettres que j'ai reçues de Sainte-Lucie hier, m'apprennent qu'une députation de l'assemblée co-

loniale de la Martinique, compoſée de trois de ſes membres & de deux nouveaux citoyens, s'étoit rendue auprès de moi à Sainte-Lucie; j'en étois parti, comme je vous en inſtruis par ma première; ils arrivoient au moment de l'apparition du vaiſſeau, des frégates, & leurs mœuvres paroiſſoient menacer les côtes de Sainte-Lucie: on ajoute même que la goëlette qui portoit ces députés étoit du convoi, qu'ils avoient débordé d'un des bâtimens; cela donna lieu aux ſoupçons, peut-être ſont-ils fondés, & ils furent aſſez mal reçus, tant la conduite de cette aſſemblée coloniale & de toute cette iſle en général, excepté la ville de Saint-Pierre, a indiſpoſé les vrais amis de la République; &, ſur la demande qu'ils firent, la municipalité de la ville n'a pu s'empêcher de les mettre en état d'arreſtation; elle m'a dépêché auſſitôt, ainſi que l'aſſemblée coloniale, un des petits bâtimens de la République que j'avois laiſſé en ſtation à Sainte-Lucie, pour m'en inſtruire, & m'a adreſſé les paquets de l'aſſemblée coloniale de la Martinique, dont ces députés étoient porteurs; ils contiennent une lettre de ſon préſident, que vous avez ici n°. 1.

2°. Une proclamation de l'aſſemblée coloniale aux émigrés de la Martinique, n°. 2.

3°. Un extrait de ſes délibérations, en ſa ſéance du 13 janvier 1793, n°. 3.

Cette pièce vraiment curieuſe, en ce qu'un mois auparavant ces colons avoient déclaré la guerre à la République, & que par elle ils annullent leur arrêté du 13 décembre 1792, & avoient juré ma perte s'ils m'euſſent arrêté. Elle eſt, comme vous le verrez, citoyen-miniſtre, dans des principes bien différens; ils rejettent entièrement leurs fautes ſur les agens du pouvoir exécutif.

4°. Copie de la lettre que ces députés m'ont écrite de Sainte-Lucie ; & quoique je sois, citoyen-ministre, profondément instruit qu'un représentant de la République ne doit pas traiter avec des rebelles, la circonstance impérieuse, le salut peut-être d'une aussi belle colonie, m'a fait enfreindre ce devoir : je compte, à raison d'aussi puissans motifs, sur l'approbation que vous voudrez bien donner à ma démarche, elle n'a d'autre but que l'amour de la patrie & l'espoir de réunir tous les esprits. Je vous adresse ci-joint la réponse que je fais aux représentans de cette colonie, n°. 5.

J'écris à l'assemblée coloniale de Sainte-Lucie, pour faire retirer de l'état d'arrestation ces députés; & si les représentans de la Martinique veulent adhérer aux moyens de sagesse & de prudence que l'état des choses me suggère, je ne tarderai pas à m'y rendre. Vous verrez, citoyen-ministre, par ma réponse, ces moyens; ils m'ont paru être de la plus haute convenance. Instruit comme je le suis, de l'esprit qui règne dans cette colonie, de celui que Béhague à son départ a voulu propager, en assurant aux nègres qu'ils étoient tous libres, j'attendrai ici la réponse de l'assemblée coloniale; & si elle n'adhère pas à mon moyen, je resterai à mon poste. Je suis aussi instruit qu'elle a nommé un pouvoir exécutif pris dans son sein, composé de quatre membres, pour régir la colonie jusqu'à l'arrivée des commissaires civils.

J'ai aussi jugé, citoyen-ministre, qu'il ne convenoit pas que les réfugiés de la Martinique dans les autres Isles-du-Vent, y retournassent avant que j'y fusse, craignant avec raison que les cœurs ulcérés par une aussi longue captivité, & ayant souffert toutes les vexations possibles, ne se portassent à des récriminations; je leur ai, en conséquence, fait une invitation pour les engager à rester à leur poste jusqu'au

moment où je pourrai les faire conduire chez eux ; & ſi la confiance qu'ils ont en moi, & dont ils me donnent tous les jours des marques, eſt écoutée, je ne doute pas d'un ſeul inſtant que tout ne ſe paſſe dans l'ordre ; ci-joint copie de cette invitation, n°. 6.

Les nouvelles qui me ſont venues de la Baſſe-Terre & des différens quartiers de l'Iſle, me confirme toujours le plein état de tranquillité & de paix où la colonie eſt. Animé, citoyen-miniſtre, de l'amour de la patrie, j'y conſacre tous mes momens ; ma récompenſe eſt mon devoir.

L'état de la frégate eſt toujours le même ; j'ai perdu un ſoldat de la marine, mort à l'hôpital de cette ville.

Les goëlettes qui croiſent à l'entour de l'iſle, pour empêcher l'exportation des denrées coloniales en ont arrêté une.

Je ſuis avec reſpect,

Citoyen-miniſtre,

Votre très humble, &c.

Signé, le commandant de la ſtation pour la République, aux Iſles-du-Vent, LACROSSE.

Pour copie, MONGE.

N°. 5.

Le 16 janvier 1793.

REPRÉSENTANS,

Je reçois à l'inſtant, par la voie de *Sainte-Lucie-la-fidèle*, un paquet à mon adreſſe où j'ai trouvé inclus une lettre de l'aſſemblée coloniale de la Martinique, une proclamation adreſſée aux émigrés de cette iſle, & un extrait des délibérations de la ſéance du 13 de ce mois ; elles n'ont pu m'être remiſes par les députés que vous m'aviez envoyés, puiſque j'apprends par le préſident de l'aſſemblée coloniale, qu'étant arrivé au moment où le vaiſſeau & les frégates menaçoient leurs côtes, de trop juſtes défiances ont fait prendre, dans cette occaſion, toutes les meſures les plus efficaces pour la ſûreté de leur iſle ; qu'en conſéquence, ils ont retenu auprès d'eux vos députés, juſqu'à ce qu'ils euſſent d'autres nouvelles. Je les leur fais paſſer avec prière de les renvoyer à l'inſtant auprès de vous, vous porter mes réponſes. N'attribuez donc qu'aux précautions de circonſtance une meſure qui ſembleroit violer le reſpect dû à tout homme revêtu d'un caractère de député.

Je m'attendois qu'à l'exemple de la Guadeloupe, les colons de la Martinique ouvriroient les yeux ſur leurs intérêts ; qu'ils ne méconnoîtroient pas plus long-temps la forme d'un gouvernement dont le but eſt d'aſſurer le bonheur de tous les Français. Ce retour vient de s'opérer : vous me l'annoncez. Je partage les ſentimens d'une joie bien pure. Le ſalut de la colonie eſt aſſuré, ſi vous adhérez à ce que je vais vous propoſer pour le rétabliſſement de l'ordre & la paix ; je

porterai au milieu de vous l'esprit conciliateur qui jamais ne cessera de m'animer; je me rendrai à votre invitation, & le plus beau moment de ma vie sera celui où nous respirerons sous les lois de la mère-patrie; je ne doute pas un instant qu'au milieu de vous, je ne me trouve environné de frères & d'amis, d'autant plus sincères, que leur opinion fut l'effet de l'erreur. Mais les vrais ennemis de la patrie, les agens du pouvoir exécutif, se sont-ils éloignés de bonne-foi? ne tenteroient-ils pas encore de se saisir de celui qui par la vérité détruit l'édifice de leur ancienne tyrannie? Je veux donc être assuré que le fort Bourbon me protégera. Pour que la confiance se rétablisse entre des colons si long-temps divisés, il est nécessaire que toutes les forces ne soient pas à la disposition d'un des deux partis : en conséquence, au nom de la paix & de l'union que nous désirons tous, je vous demande que le fort Bourbon soit gardé par un détachement du 31e. régiment, ci-devant d'Aunis, en garnison à Sainte-Lucie, conjointement avec un détachement du régiment de Turenne, & des citoyens actuellement à la Martinique; que le commandement du fort soit remis au commandant du régiment d'Aunis dont les principes ne sont suspectés de personne. J'écris au citoyen Montet, commandant le 31e. régiment, pour qu'à votre réquisition il envoye un capitaine avec cent vingt hommes de troupes; il n'est plus temps de disputer du grade pour le bonheur d'une colonie aussi précieuse, & que nous voulons sauver des malheurs qui la menacent encore, s'il reste quelques défiances entre les citoyens. Je crois crois donc que le commmandant Fressinot, à votre réquisition, se rendra au fort Saint-Louis, dont il prendra le commandement, & qu'il ne troublera pas, par son obstination de rivaliser les prétentions de

grade, les mesures que ma sagesse m'a suggérées. Sans ce préalable, je resterai où je suis; je vous engage de rendre responsable le commandant Fressinot, non-seulement du mal qui résulteroit d'un refus de sa part, mais de tout le bien que nous n'aurions pas opéré. Avant de m'engager en me rendant au Fort royal, vous devez trouver prudent que je prenne toutes les précautions qui doivent assurer le succès de nos opérations; pour établir l'ordre, diriger tous les citoyens vers le but qui désormais va nous animer, à l'empire de l'opinion je dois joindre des moyens de faire respecter la loi. Cette mesure est si naturelle, que la Guadeloupe jouit de la plus heureuse tranquillité; les personnes & les propriétés sont respectées, & le seront toujours partout où je serai l'organe de la république. Comptez, donc, représentans, qu'au moment où je paroîtrai au milieu de vous, je n'y viendrai qu'avec le même esprit qui m'a toujours guidé. J'ai cru devoir encore m'assurer que les patriotes ne rentreroient pas en foule dans leurs foyers, sans avoir un point de ralliement: si j'ai leur confiance, dont j'espère me rendre digne, en modérant l'effervescence trop à craindre dans les premiers momens; si je me rends auprès de vous, à ma voix, nos frères se réuniront auprès de vous; je vous réponds sur ma tête de la paix des Français: des amis ne voudront pas la mort de celui qui les a consolés dans leurs malheurs. Ne trouvez donc pas étonnant, que je m'assure des moyens qui doivent contribuer au but que nous nous proposons tous. Six heures avant la réception de vos paquets, j'avois prévenu nos frères émigrés par la circulaire ci-jointe; votre réponse dirigera mes démarches ultérieures. Dans tout état de cause, je ne puis partir avant le 24 de ce mois; toutes mes opérations seront terminées à

la Guadeloupe. Je quitterai une terre où les perſonnes & les propriétés ont été reſpectées, pour voler vers vous, remplir la miſſion la plus honorable, celle de pacificateur. Je vous exhorte à l'union juſqu'à ce fortuné moment. La France entière apprendra avec tranſport votre retour à la mère-patrie; elle ne craint pas les hommes courageux; elle les aime & les admire; animés du feu ſacré de l'amour de la patrie, cette vertu ſauvera la Martinique.

Salut, citoyens repréſentans.

Le commandant légitime des forces de mer, aux iſles du Vent. *Signé* Lacroſſe.

Pour copie conforme, MONGE.

N°. 5 *bis*.

Copie de la lettre du citoyen Lacroſſe aux citoyens députés de l'Aſſemblée coloniale de la Martinique à Ste. Lucie.

Au bord de *la Félicité* en rade de la Pointe-à-pitre, le 17 janvier 1793, l'an deuxième de la république française.

CITOYENS-DÉPUTÉS,

Je reçois par la goëlette *la Kity*, les paquets que l'Aſſemblée coloniale de la Martinique vous avoit chargé de me remettre; le deſir qu'elle témoigne

que le commandant légitime des forces de mer pour la république, aux Iſles-du-vent, ſe rende auprès d'elle, n'éprouvera de ma part aucun retard, ſi elle veut adhérer à ce que je lui propoſe pour que ma préſence opère le bien que nous en attendons. Ces moyens ſont ſimples : c'eſt une ſûreté poſitive pour la frégate *la Félicité*, en faiſant occuper le fort Bourbon par les troupes combinées, du 31e. régiment, de celui de Turenne, & des citoyens actuellement dans la colonie; que le commandement du tout ſoit donné à un chef militaire du 31e. régiment, qui ne ſoit ſuſpecté d'aucun des partis. Alors je m'y rendrai avec le plus grand plaiſir; je conſacrerai, comme partout, mon repos & mes facultés au ſalut de la choſe publique; j'emploierai tous mes moyens pour le rétabliſſement de la tranquillité. D'après la réquiſition que je fais à l'Aſſemblée coloniale de l'*Iſle fidèle*, je ne doute pas que vous ne partiez à l'inſtant, pour remettre le paquet que j'adreſſe à l'Aſſemblée coloniale de la Martinique. Vous devez trouver légitimes les craintes des citoyens de Ste. Lucie, à l'approche des forces de mer, qui, à votre arrivée, menaçoient leurs côtes : mais le moment eſt venu où tout ſe réunira; votre démarche me l'aſſure. Croyez, citoyens, aux ſentimens de paix, d'humanité des Français qui vont devenir vos frères.

Salut, Citoyens-Députés.

Le commandant légitime des forces de mer de la république, aux Iſles du vent.

Signé, LACROSSE.

Pour copie conforme à l'original, MONGE.

N°. 6.

Le 16 janvier 1793.

Le citoyen Lacroſſe aux citoyens réfugiés de la Martinique à la Dominique & aux autres Iſles-du-Vent.

CITOYENS MES AMIS,

J'apprends, par les députés que vous m'avez envoyés, qu'à la première nouvelle du départ des forces des contre-révolutionnaires, à la priſe du pavillon national dans l'iſle de la Martinique, vous deſirez vous rendre dans vos foyers : ce ſentiment bien naturel a auſſi pénétré mon ame ; mais s'il eſt permis à un vrai patriote, à qui vous avez témoigné quelque confiance, de vous préſenter le danger inévitable de précipiter votre retour, je vais vous expoſer les motifs puiſſans qui me déterminent à demander encore de votre patriotiſme ce ſacrifice ; gardez vous, citoyens, du premier mouvement, nous pourrions perdre en un jour la récompenſe due au courage, & à la perſévérance de votre attachement à la mère-patrie.

J'ignorerois encore tout ce qui s'eſt paſſé à la Martinique, ſi je n'en étois inſtruit par vos députés eux-mêmes. L'Aſſemblée coloniale, revenue de ſon erreur, a, dit-on, arrêté d'arborer le pavillon tricolor: quel autre garant avez-vous de ſes ſentimens ? a-t-elle fait connoître officiellement ſes intentions pacifiques, par

un

un arrêté qui détruiroit sa déclaration de guerre, du 13 décembre 1792, faite à la république; avez-vous reçu des invitations fraternelles, pour retourner chez vous? êtes-vous assuré d'y être reçu comme les enfans d'une même famille? si une fois rendus, votre attente alloit être trompée; quel parti vous restera-t-il à prendre? celui qui renouvelleroit nos malheurs. *La résistance à l'opinion*, les forts sont encore à leur disposition: tout, excepté l'apparence, est dans le même état. De quelles lois vous parleroit-on? vous plieriez-vous au joug honteux de celles qu'ils ont osé faire sous l'étendard de la révolte? non sans doute. Qui vous garantit donc l'exécution de celles de la mère-patrie? supportez encore quelque temps, un exil aussi glorieux. Jouissez d'avance du bonheur assuré de rentrer chez vous, comme vos frères de la Guadeloupe; la paix, l'ordre & la tranquillité règnent dans toute l'étendue de la colonie; elle a oublié ses malheurs. Les magistrats, les administrateurs sont revêtus de la confiance publique; la loi est respectée: le bonheur a commencé pour elle. Une semblable destinée vous attend, si vous savez la préparer, si, déférant à mes conseils, vous attendez pour vous rallier, que ma voix, ou celle d'un représentant de la république, vous rappelle. Au nom de vos intérêts les plus chers, au nom de la patrie, je vous en conjure, de conserver encore la dignité de votre caractère, qui vous a distingué de vos ennemis. Les brigands ont fui; je me plais à croire qu'il ne restera plus que des hommes trompés & repentans. Un retour sincère porte avec lui un caractère infaillible; j'attends les preuves qui me le feront connoître. Jusque-là, restons à notre poste; celui que vous avez occupé jusqu'à ce jour, en patriotes persécutés, est trop hono-

rable, pour que vous le quittiez sans l'ordre d'un républicain.

Salut, frères & amis.

Le commandant légitime des forces de mer, pour la république, aux Isles du vent, *signé* Lacrosse.

Pour copie, MONGE.

N°. 7.

Le dernier moyen de conciliation entre la mère-patrie & les colonies révoltées, adressé par le citoyen Lacrosse, *capitaine de vaisseau de la* république française, *commandant la frégate* la Félicité, *à tous les habitans, ses frères & ses amis.*

Parti de France le 24 octobre 1792, pour apporter dans les colonies du vent des paroles de paix & les moyens de cimenter à jamais les liens de fraternité qui unissent en ce moment tous les Français; chargé par le pouvoir exécutif provisoire de répandre toutes les pièces trouvées chez *Laporte*, intendant de la liste civile, dans les appartemens du ci-devant roi; de dessiller les yeux de ceux qu'on a trompés & entretenus dans l'erreur; de faire aimer & chérir par nos frères des colonies, une révolution que la perfidie du pouvoir exécutif avoit nécessitée le 10 août; de présenter l'ensemble des travaux de la Con-

vention nationale, le succès des armes de la république depuis l'époque où les trahisons ont été dévoilées, l'impuissance actuelle de nos ennemis : telle est la mission importante dont j'ai été chargé.

Arrivé le premier décembre, dans l'isle de la Martinique, j'envoie à St. Pierre un canot; il communique avec un citoyen, qui lui dit sommairement tout ce qui s'est passé : je vois l'*étendard de la révolte arboré sur les forts & le brick* le Ballon. Je renvoie encore à bord de cette corvette un officier avec une lettre pour le traître *Béhague*, & le précis de tout ce qui s'est passé en France. On reçoit mes paquets; *Robert*, officier qui commande *le Ballon*, m'en accuse la réception & me renvoie mon officier. Je me décide à faire route pour la Dominique; & c'est de ce mouillage, frères & amis, que je vous porte, peut-être pour la dernière fois, les paroles de paix d'une Patrie qui pardonnera votre erreur, si vous vous jetez promptement dans ses bras, mais qui forte & puissante, punira votre rebellion par les exemples les plus sévères.

Trompés comme vous par le pouvoir exécutif & ses agens, entraînés dans une démarche coupable, vous seuls en serez les victimes; & les monstres qui vous auront séduits & trompés échapperont peut-être à la vengeance des lois. Revenez, il en est temps encore : qu'avant l'arrivée des forces de France qui me suivent, le vaisseau *le Républicain* de 110 canons & 6 frégates, votre retour à la mère-patrie annonce que vous avez été constamment trompés par les *vils agens du pouvoir exécutif*; n'attendez pas que la force nationale vous subjugue. Il n'est plus possible de pardonner à des rebelles vaincus. Assez fort moi-même pour protéger nos frères qui se réuniront à nous, contre les scélérats qui les oppriment en at-

tendant la *ſtation républica ne*, un mot me fera voler à leur ſecours; levez-vous, comme la France entière s'eſt levée : oſez être libres; méritez d'être traités en enfans chéris d'une patrie qui a tout fait pour reſſerrer les liens de fraternité qui doivent nous unir, depuis que le gouvernement républicain eſt cimenté. Dites-moi que vous êtes encore frères; mettez bas l'étendard honteux du deſpotiſme; ſaiſiſſez les coupables inſtigateurs, les chefs de la révolte; aſſurez-vous en : la loi vous le commande. Appelez-moi, je volerai vers vous. Je ferai votre médiateur auprès de la patrie, & nous confondrons dans nos embraſſemens notre joie réciproque.

Si vous êtes ſourds à ma voix, ſi les avantages que vous ſacrifiez & que je vous rappelle ne vous parlent pas aſſez puiſſamment, mon cœur gémit d'avance des malheurs que vous vous préparez. Revenus de vos préventions funeſtes ſur les intentions de la France entière, vos propriétés ſont comme les nôtres ſous la ſauve-garde de la nation. Jamais il n'entra dans le plan du gouvernement de les détruire, en attaquant vos propriétés penſantes; ceux qui vous l'ont dit, vous trompent & nous calomnient. Vous êtes appelés par le vœu national à fixer pour le bien général les rapports qui déſormais nous ſeront communs.

L'égalité, la liberté, telles ſont les baſes de notre gouvernement. C'eſt donc à vous, citoyens, de toutes les couleurs que je m'adreſſe; ne faiſons plus qu'une ſeule & même famille; notre union ſera notre force; & l'eſclave, votre propriété, ſera attaché à ſes travaux par l'exemple que vous lui donnerez. Au premier coup de canon que la France va tirer contre vous, ne croyez-vous pas que vos ateliers ſe diſperſent? Attaqués au dehors & menacés au-dedans, quels ſeront vos moyens de réſiſtance?

Cette seule réflexion doit vous présenter l'ensemble de toutes celles que je pourrois faire.

Citoyens, ne vous laissez pas séduire par de fausses nouvelles, par des espérances vaines, celles que je vous apporte sont la vérité même.

Au bord de la frégate la Félicité, *sur rade de roseau Dominique, le* 4me. *décembre* 1792, *& l'an* Ier. *de la* république française.

LACROSSE.

N°. 8.

Précis du compte rendu par les Députés de la Basse-Terre, auprès du citoyen Lacrosse, capitaine des vaisseaux de la République, commandant la frégate la Félicité, *mouillée à la Pointe-à-Pitre; imprimé suivant la délibération prise le* 11 *janvier* 1793 *par les citoyens leurs constituans.*

CITOYENS,

Animés du desir sincère de coopérer avec vous au bien de la colonie, vos députés se sont empressés de se rendre auprès du citoyen Lacrosse & de lui transmettre vos sentimens. Vous nous avez chargés d'annoncer à cet officier de la République que vos fortereſſes étoient libres aux citoyens; que l'étendard tricolor flottoit sur vos remparts; que tout enfin étoit soumis aux lois de la mère-patrie, & que vous n'aviez rien tant à cœur que de le voir au

milieu de vous, afin de conſolider de plus en plus, par ſa préſence & ſes ſages conſeils, l'ouvrage du patriotiſme dont il s'eſt ouvertement déclaré le protecteur dans ces contrées.

A notre arrivée à la Pointe-à-Pitre, ce brave républicain ſiégeoit à la municipalité au milieu du peuple. Introduits dans l'enceinte, nous l'avons bientôt diſtingué à ſon langage & aux applaudiſſemens qu'il recevoit. Nous nous ſommes donc acquittés là de notre miſſion, & il y a reçu l'invitation que vous lui avez adreſſée. Avant de vous rendre ſa réponſe, nous devrions peut-être vous dire quel eſt Lacroſſe, vous peindre la douceur de ſon caractère, ſa modération, & les autres qualités qui nous ont frappés dans ce citoyen: mais nous avons bien remarqué qu'il évitoit avec ſoin de faire connoître toutes ſes vertus, & nous croyons devoir reſpecter ſa modeſtie.

« Citoyens (nous a-t-il répondu), je reſſens la plus vive ſatisfaction des nouvelles que vous m'apportez, mais elles n'ont pas lieu de me ſurprendre; j'ai toujours rendu juſtice à vos conſtituans, & ne les ai point accuſés. Je connois les manœuvres ſourdes & artificieuſes par leſquelles les ennemis du bien public & de la révolution ſont parvenus à enchaîner le patriotiſme des colons. Ces derniers ont été trompés, la République en eſt inſtruite, & déjà dans ſa ſageſſe elle a pris les meſures convenables pour ſuivre le fil de la trame & déjouer ainſi tous les complots.

» Je ſuis bien ſenſible à l'invitation que vous me faites, & la confiance que vous me témoignez me flatte infiniment; mais il m'eſt impoſſible d'abandonner en ce moment les opérations commencées à la Pointe-à-Pitre. Je deſirerois, n'en doutez pas, pou-

voir me transporter dans tous les quartiers de l'île ; ils partagent tous également mon affection & mes sentimens ; vous pouvez en assurer particulièrement celui que vous représentez, & promettre en mon nom, à vos constituans, que je ne quitterai certainement pas la colonie sans aller à la Basse-Terre. Je suis maintenant rassuré sur le sort de cette ville, & j'invite le citoyen Armand à y accélérer son retour avec ceux qui se sont rangés sous ses ordres pour y faire le service de la place. Retournez donc dans vos foyers, & portez à vos concitoyens les intentions que la Mère-Patrie m'a chargé de transmettre à la colonie. *Elle desire ne point trouver de coupables, & sur-tout elle ne veut point en voir parmi les habitans colons, planteurs ou autres : de plus, elle promet sûreté & protection pour les personnes & les propriétés. Les agens seulement du pouvoir exécutif seront responsables des maux qu'ils ont occasionnés.*

» Apprenez encore à vos constituans (a-t-il ajouté) que la République n'a plus d'ennemis, qu'elle a triomphé de tous les obstacles, & que l'Angleterre, dont le silence auroit peut-être pu entretenir encore le fol espoir des contre-révolutionnaires, vient de déclarer officiellement qu'elle reconnoît la République française ».

Ces sentimens, qui nous ont été manifestés avec toute l'énergie qui caractérise cet officier républicain, ont encore augmenté le desir que nous avions de le voir parmi nous. Nous nous sommes, en conséquence, transportés à bord de la frégate, afin de lui réitérer nos instances ; mais il a persisté dans les motifs de son refus, en témoignant toujours de nouveaux regrets. Il a cependant choisi pour le représenter en qualité de commissaire de paix, les citoyens Devers & Lepeltier : le premier, commissaire de la marine ;

& l'autre, capitaine en second à bord de la *Félicité*. « Ces deux citoyens (nous a-t-il dit) méritent à tous égards la confiance publique ; je leur donnerai les instructions particulières qui leur sont nécessaires, & ils accompagneront la troupe citoyenne à la Basse-Terre ».

Nous ne devons pas passer sous silence les sentimens de modération & de générosité que nous avons recueilli de la troupe citoyenne de la Basse-Terre & de son commandant. Cet hommage est trop justement mérité.

Les habitans de la Pointe-à-Pitre, par l'organe des citoyens municipaux, nous ont chargés de vous participer combien ils desirent resserrer de plus en plus les liens de fraternité qui unissent les deux villes, & ils nous ont fait espérer d'accompagner le citoyen Lacrosse, lorsque ses occupations lui permettront de se rendre au milieu de vous.

Il ne nous reste plus maintenant, citoyens, qu'à vous prier d'agréer nos remerciemens sincères, par rapport au choix que vous avez bien voulu faire de nous, pour remplir une mission que tous les citoyens ambitionnoient à l'envi. Vous avez clairement démontré par ce choix, que chacun indistinctement a des droits à vos bontés.

Signé, Dartigaux, Toulouzan, Lebon-Leborgne, Huguet, Jafard & Raimond.

N°. 9

Le citoyen Lacroſſe, aux citoyens habitans de la Guadeloupe.

Appelé au milieu de vous par une députation de la ville de la Pointe-à-Pitre exprimant le vœu des citoyens de pluſieurs paroiſſes ; en m'y rendant, j'ai rempli mon devoir, & ſatisfait, en partie, à l'obligation que j'ai contractée de dévouer mon exiſtence au ſalut de la choſe publique. A mon arrivée, une alégreſſe univerſelle annonçant l'heureux jour qui, rendant à la Mère-patrie des enfans égarés, alloit les unir pour jamais par les liens de la plus douce fraternité, je goûtois d'avance le bonheur que promettoit à la colonie cette réunion ; je l'enviſageois, ſous tous les rapports, comme devant mettre le ſceau à la félicité publique ; mon attente ſeroit-elle trompée, ô citoyens ! Ne ſavez-vous pas qu'une liberté mal dirigée ſeroit le préſent le plus funeſte ? Ecoutez donc la voix des magiſtrats revêtus de votre confiance ; que par leurs ordres ſeuls la force armée ſe déploye ; reſpectez le droit ſacré des propriétés & des perſonnes : la proſpérité de la colonie, celle du commerce ſont eſſentiellement liées l'une à l'autre. Ce n'eſt qu'à l'ombre de la paix qui regnera dans vos murs, que vous jouirez de ce bienfait. Pour parvenir à ce but ſi deſiré, ouvrez vos bras aux habitans des campagnes, oubliez l'erreur qui les arma de défiance, ne voyez plus en eux que des frères comme la Mère-Patrie ne voit en vous tous que des enfans ; que ces diviſions ſoient à jamais étouffées ; donnez-nous à votre tour, citoyens-cultivateurs, l'exemple de la confiance ; venez vous unir à nous : je vous promets, au nom de la

loi, ce que je vous annonce au nom de la nation française, *sûreté & protection*. De la première, amour; cordialité, de la seconde. Un éloignement que de justes appréhensions ont rendu légitimes jusqu'à ce jour trop long-temps prolongé, seroit défavorable à vos sentimens.

Pour opérer en son entier le salut de la colonie dont les bases ne peuvent désormais qu'être fondées sur la loi, sur la confiance la plus intime des administrés dans leurs administrateurs, je vous invite au nom de la république, citoyens de tous les quartiers, à nommer, en raison de votre population, des députés revêtus de pouvoirs suffisans pour administrer provisoirement la colonie : les circonstances impérieuses exigent que cette nomination se fasse dimanche 20 du courant, & que mercredi 23, les députés se réunissent à la ville de la Pointe-à-Pitre où ils se constitueront pour travailler à régler, jusqu'à l'arrivée des commissaires nationaux, toutes choses dans la colonie. Par une suite des mêmes évènemens heureux, à la Pointe-à-Pitre est dû l'honneur de posséder dans son sein la première assemblée dont les principes & les sentimens ne feront plus équivoques & ses opérations dirigées par un gouvernement pervers; nous lui devons le bonheur dont bientôt nous allons jouir; sa position centrale ne militeroit que foiblement en sa faveur, si vous pouviez redouter un seul instant son influence; mais libres au milieu de nous, par vous nous le ferons à l'ombre des lois qui émaneront de votre sagesse.

Citoyens maires de différens quartiers de la Guadeloupe, ne perdez pas un instant pour instruire tous les habitans de nos paroisses; hâtez le fortuné moment de cette réunion; la patrie attend tout de vos soins.

Et moi trop heureux pour porter dans votre sein les paroles de paix & de consolation, recevez l'assurance d'un dévouement entier aux ordres de la république, à l'exécution de ses lois, au bonheur de ses enfans : je lui peindrai leur repentir, elle pardonnera : mon triomphe sera complet. SALUT.

Le commandant légitime des forces de la république aux îles du Vent.

LACROSSE.

Par le commandant légitime des forces de la république aux îles du Vent.

L. MAISIÈRES.

N°. 10.

Observations sur la proclamation de Behague, adressées, par le citoyen Lacrosse, à tous ses concitoyens.

Le 25 décembre 1792, l'an premier de la République française.

FRÈRES ET AMIS,

J'ai lu les proclamations des Behague & des Darot, ouvrage d'imposture & de mensonge; je les eusse, comme leurs auteurs, vouées au mépris de mes concitoyens, s'il n'étoit de mon devoir de combattre l'erreur qu'ils cherchent à propager.

Ma miſſion dans les colonies étant d'éclairer les citoyens trompés par les plus fauſſes nouvelles, j'ai déja rempli une partie de ma tâche. Pour la pourſuivre, je vais analyſer l'extrait des délibérations de l'aſſemblée coloniale de la Martinique, dans ſa ſéance du 13 de ce mois. Qu'un pareil écrit fut l'ouvrage de ces contre-révolutionnaires depuis ſi long-temps funeſtes aux colonies, la choſe me paroîtroit une conſéquence naturelle de leurs principes & de leur conduite; mais qu'une aſſemblée coloniale, compoſée de propriétaires, forge elle-même les inſtrumens de leur deſtruction, c'eſt ce qui ne pouvoit ſe concevoir, ſi on ne ſavoit que les délibérations ont été priſes au milieu des menaces & des violences d'une troupe armée.

Les colonies françaiſes étoient en paix, &c. Tel eſt l'expoſé du premier paragraphe. Quelle paix, grand dieu! le ſommeil de la mort eſt auſſi une paix & c'étoit celle des colonies. Les patriotes opprimés ignorant l'intérêt que leurs frères d'Europe prenoient à leur ſort, ſe croyant à jamais ſans eſpoir de ſecours d'une Mère-Patrie que les complots des tyrans menaçoient d'aſſervir, dévoroient dans le ſilence les perſécutions de tous les genres. Mais à peine la France a t-elle briſé ſes fers, renverſé le trône des Bourbons, qu'elle porte ſes regards ſur les colonies qu'une adminiſtration civile & militaire, vendue au pouvoir exécutif vient d'entraîner par les trames les plus criminelles dans une rebellion ouverte. De ce renverſement de choſes, calculez, citoyens, qu'eux ſeuls doivent en recueillir le fruit & qu'il leur importoit peu que vos propriétés fuſſent détruites, pourvu que le parti de la cour prévalût.

Les choſes étoient dans cet état. A mon arrivée l'eſpoir des patriotes eſt ranimé; les ſecours de la

Mère-Patrie que je leur annonce, les victoires & la nouvelle forme de son gouvernement, leur font regarder comme prochain le terme de leurs maux: alors la justice & la raison réclament leurs droits; la force & la violence les font taire. Ceux que le mensonge n'a pu séduire, viennent chercher sous le pavillon national la protection & la consolation que leur donnent des Frères.

La Martinique & la Guadeloupe coalisées avec les Frères du (ci-devant) roi, traitant avec leurs prétendus envoyés, ayant arboré le pavillon blanc, rompu tous les rapports qui les unissoient au peuple français, vient donc de lui déclarer la guerre. Serviteur fidèle de la République française, j'attaquerai & combattrai ses ennemis; mais avant que les forces nationales se déploient contre ces malheureuses contrées, est-il de moyen que je ne doive employer pour dévoiler les projets des scélérats qui les oppriment? Dois-je leur laisser ignorer que les instructions que j'ai reçues ne parlent que de paix, d'union & de fraternité.

Les voilà ces instructions: jugez vous-mêmes entre le gouvernement actuel & l'odieux de l'ancien régime.

AU NOM DE LA NATION.

Mémoire pour servir d'instruction particulière au citoyen Lacrosse, capitaine de vaisseau, commandant la frégate *la Félicité*.

» Le citoyen Lacrosse, commandant la frégate *la* » *Félicité*, appareillera de la rade de Brest au pre- » mier vent favorable; il fera route pour les Isles du » vent; il mouillera à la Martinique où il remettra » aux commissaires civils & au commandant des forces » de terre & de mer, les paquets qui leur sont des-

» tinés. Il aura soin de répandre les écrits & décrets » qui lui seront remis par l'ordonnateur civil du port » de Brest. Le conseil exécutif s'est fait rendre compte » de la conduite civique & des principes républicains » du citoyen Lacrosse : d'après cette connoissance, » il s'est déterminé à lui confier une mission aussi im- » portante. Il s'agit d'empêcher que les citoyens de » différentes couleurs ne soient égarés sur les évé- » nemens qui ont consolidé la liberté française.

» Il s'agit de les attacher à la métropole par la » reconnoissance, la fraternité. Cette mission est digne » du capitaine Lacrosse, & le conseil s'assure qu'il » fera un bon usage des écrits patriotiques qui lui » sont remis. Il prendra des informations exactes sur » la conduite qu'ont tenue jusqu'ici les agens mili- » taires & civils dans les colonies; il en rendra compte » le plus tôt possible au ministre de la marine. Après » avoir rempli sa mission aux Isles du vent, il conti- » nuera sa route pour St. Domingue, & il y re- » mettra également aux commissaires civils & au com- » mandant des forces de terre & de mer dans cette co- » lonie, les paquets dont il est chargé pour eux. Il usera » dans cette isle importante de tous les moyens que » son civisme lui suggérera pour faire aimer & res- » pecter la République Française. Il rafraîchira son » équipage, fera de l'eau, & remontera aux Isles du » vent, où il fera partie de la station. Il se rangera » aux ordres des commissaires civils & du commandant » pour la république des troupes de terre & de mer.

» Fait à Paris, le 3 octobre 1792, l'an premier » de la république française. Au nom du conseil exé- » cutif provisoire de la république française. Le mi- » nistre de la marine.

Signé, MONGE.

Sont-ce là des inſtructions perverſes & funeſtes ?

J'ai dévoué à la mort, oſent-ils dire, les officiers de terre & de mer, d'adminiſtration, nos frères de couleur qui ſe ſeroient trouvés ſur le *maréchal de Caſtries*. Ignorent-ils le décret de la Convention nationale, qui porte que tout Français, pris les armes à la main, ſera livré dans les 24 heures, à l'exécuteur de la haute-juſtice, lorſque quatre officiers de l'état-major auront conſtaté le fait. Sans doute, tôt ou tard, il ſera mis à exécution envers les chefs qui, le piſtolet à la main, forcent les matelots à ſervir ſur leurs vaiſſeaux ; mais l'innocent doit-il craindre d'être confondu avec le coupable ?

Quant à une prétendue liſte de proſcription, jamais elle ne parvint à ma connoiſſance ; mon cœur ne ſe ſouillera pas de pareilles horreurs. Laiſſons à Béhague exécuter celles qu'il prononce journellement contre les patriotes ; je ne veux que le droit de rendre ſa tête reſponſable de tous ſes forfaits.

Ne vous y trompez pas, citoyens : avant peu, lui & ſes complices vont s'y ſouſtraire par la fuite ; déja leurs effets les plus précieux ſont tranſportés dans les iſles voiſines ; ils n'attendent pas d'être cernés par les forces de mer. Ils ne prolongent leur ſéjour que pour augmenter par leur brigandage, par les impôts de toute eſpèce, les ſommes qu'ils ont accumulées. Ouvrez les yeux ſur la propoſition d'abandonner les colonies, ſi vous voulez payer chèrement leur retraite. Sont ce là des hommes animés de l'amour pur de la cauſe qu'ils défendent ? Ne ſe ſont-ils pas démaſqués eux-mêmes ? Quelle croyance devez-vous donner aux nouvelles dont ils vous entretiennent ? Sans ceſſe chaque bâtiment qui arrive les dément.

C'eſt ſous la protection des princes, des puiſſances coaliſées qu'ils ſe mettent, & ignorez-vous que ces princes ſont eux-mêmes errans & fugitifs, que les progrès de nos armes viennent de ſoumettre le Brabant, que l'Eſpagne reconnoît la république françaiſe, que cette vaſte monarchie dont les poſſeſſions coloniales ſont immenſes, loin de pouvoir vous protéger, eût été dans l'impoſſibilité de défendre les ſiennes.

Piller, preſſurer les colons, aller ſous peu jouir de l'argent que ces brigands auront enlevé : tel eſt leur projet. Dubuc leur a déja frayé le chemin qu'ils ont à ſuivre. Après avoir ainſi conſommé la ruine de la colonie, ils abandonneront à la vengeance de la Mère-Patrie, provoquée par une rebellion trop long-temps ſoutenue, les planteurs que leur perſévérance dans l'erreur rendra criminels.

O vous, inſtrumens aveugles de leurs fureurs, vous nos frères & nos amis, juſqu'à préſent connus ſous le nom de gens de couleur, que les Français appellent à l'exercice & aux droits les plus étendus, en vous déſignant déſormais ſous le nom de citoyens, pouvez-vous héſiter un inſtant ſur le parti qu'il vous reſte à prendre ? La loi que vous méconnoiſſez eſt toute en votre faveur. Le gouvernement républicain eſt le vôtre, c'eſt celui du peuple ; déja ſon regne a commencé dans la fidèle Ste-Lucie : venez voir réunir vos frères devenus les nôtres, ne faiſant plus qu'une famille, s'aſſeyant à la même table, partageant tous nos plaiſirs en ſociété, comme nos travaux & nos dangers à la guerre : préféreriez-vous l'ancien régime où une ligne de démarcation humiliante vous ſéparoit des blancs ? vous mettrez-vous de nouveau dans la même dépendance, en ſervant des hommes qui ne veulent reconnoître que la loi d'un deſpote,

pour

pour l'impoſer à leur tour? Ils appellent à leur ſecours des puiſſances dont le ſyſtême oppreſſif eſt le même que celui ſous lequel vous gémiſſez. Suppoſons un inſtant qu'il fût poſſible à nos ennemis de s'en prévaloir : après ce ſuccès, ne rentreriez vous pas dans la claſſe où vous étiez avant la révolution.

De vous, frères & amis, dépend encore le ſalut des colonies; abandonnez ce parti des rebelles : alors réduits à leurs propres forces, la crainte & l'épouvante les ſaiſiront, leur fuite diſſipera les malheurs qui s'accumulent ſur vos têtes. La patrie oubliera votre égarement & ne ſe ſouviendra plus que du bienfait. Imitez l'exemple des nouveaux citoyens de Ste-Lucie reſtés fidèles, & de ceux de la Guadeloupe, qui, longtemps égarés comme vous, viennent d'arborer l'étendard tricolor. Leur fidélité me ſoutient dans l'eſpoir de voir bientôt triompher notre cauſe devenue la vôtre. Je ne quitterai pas ces mers avant que le pavillon national ne flotte dans toutes les colonies françaiſes. Un Républicain s'immole pour ſon pays, en combattant ſes ennemis. Tel eſt, en attendant les forces d'Europe, le parti que j'ai pris.

Votre Frère & ami,

Le commandant légitime des forces de mer de la République françaiſe aux Iſles du vent.

LACROSSE.
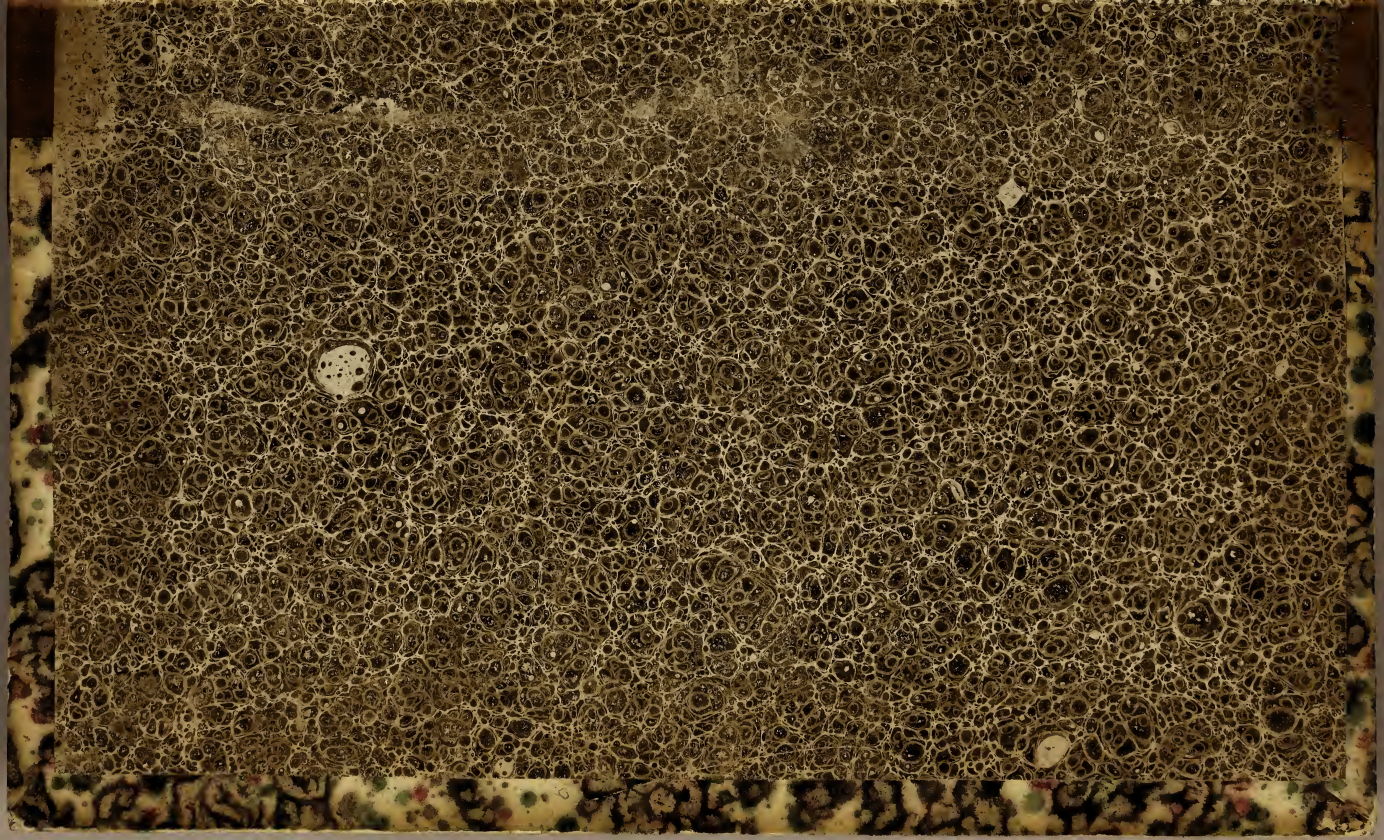
E763
L651s
v.9